

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 9 décembre 2022.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Alixia BEAUTÉ, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Frédéric ZUSATZ avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPIER
M. Alain PONCET avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE
M. Gilles BORNOT

Etaient absentes :

Mme Anne POCHOUNY
Mme Martine CHENUS-MARTHEY

Secrétaire de séance :

Mme Alixia BEAUTÉ

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL

Cette délibération a été affichée le : 21 décembre 2022

DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Le Budget Primitif de la Ville a été adopté par le Conseil Municipal en sa séance du 4 avril 2022, et ajusté par deux Décisions Modificatives en date des 4 juillet et 17 octobre 2022.

Une troisième Décision Modificative « technique » est nécessaire afin de réajuster les prévisions budgétaires du budget principal.

Au 1^{er} janvier 2022, la Ville de Montbéliard a opté pour le passage au référentiel M57 pour son budget principal. Elle a, à ce titre, adopté son règlement budgétaire et financier lors du Conseil Municipal du 11 octobre 2021.

Ce dernier induit des modalités d'amortissement différentes de la nomenclature M14 qui prévalait jusqu'alors. Précédemment, l'amortissement était calculé en année pleine (c'est-à-dire qu'il débutait au 1^{er} janvier de l'année suivante) ; désormais, c'est le principe de l'amortissement au prorata temporis qui prévaut. L'amortissement débute dès l'acquisition du bien ou la mise en service de l'immobilisation. Aussi, la prévision budgétaire s'avère beaucoup plus complexe à élaborer car dépendant du rythme de l'exécution budgétaire.

Ainsi, un ajustement à hauteur de 402 000 € est nécessaire afin de disposer des crédits nécessaires aux écritures comptables (il s'agit d'une dépense d'ordre de fonctionnement, compensée par une recette d'ordre d'investissement).

Par ailleurs, il s'avère nécessaire de réajuster l'autorisation de programme « Pôle associatif de la Chiffogne – Centre Lou Blazer » comme suit, afin de permettre le paiement des dernières factures sur l'exercice 2023, au titre duquel aucun crédit de paiement n'est actuellement prévu.

AP	MONTANT	Réalisé < 2021	CP 2021 (réalisé)	CP 2022	CP 2023	CP > 2023
Pôle associatif de la Chiffogne - Centre Lou Blazer (opé 939) - BLEP						
Voté antérieur	1 760 000.00	32 131.68	699 217.44	1 028 650.88	0.00	0.00
Ajustement	0.00			-126 080.00	126 080.00	
Total	1 760 000.00	32 131.68	699 217.44	902 570.88	126 080.00	0.00
				-126 080.00	126 080.00	0.00

DM3 : bascule de crédits afin de permettre le paiement des dernières factures en début d'année 2023.

La Décision Modificative n°3 se présente donc ainsi :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		0.00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE (TRANSFERT ENTRE SECTIONS)		402 000.00 €
6811 Dotation aux amortissements		402 000.00 €
023 Virement à la section d'investissement		-402 000.00 €
RECETTES		0.00 €

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		-126 080.00 €
939 Pôle de la Chiffogne (Centre Lou BLAZER)		-126 080.00 €
RECETTES		-126 080.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées		-126 080.00 €
1641 Emprunts en euros		-126 080.00 €
040 OPERATIONS D'ORDRE (TRANSFERT ENTRE SECTIONS)		402 000.00 €
28031 Amortissements		402 000.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement		-402 000.00 €

La DM n° 3 du budget principal est équilibrée par :

- Une diminution du transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 402 000 €, qui s'établit au total à 2 021 345 € (contre 2 034 242 € au BP).
- Une diminution de l'emprunt prévisionnel d'équilibre de – 126 080 €, qui s'établit au total à 6 401 769 € (contre 7 305 721 € au BP).

La DM n° 3 du budget principal fait par ailleurs apparaître :

- Une épargne brute de 4 110 456 €, contre 3 721 353 € au BP (+ 389 103 €).
- Une épargne nette de 568 098 €, contre 178 995 € au BP (+ 479 103 €).
- Une capacité de désendettement de 6.94 ans, contre 7.67 ans au BP

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n°3 du Budget Principal.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Déposée en Sous-Préfecture le : 21 décembre 2022

Marie-Noëlle BIGUINET